La FHP-MCO, syndicat des cliniques et hôpitaux privés spécialisés en médecine, chirurgie et obstétrique (MCO) de la Fédérat ion de l'hospitalisation privée, dénonce l'adoptio n à l'Assemblée nationale de l'article 33 du Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS 2014) présenté par le gouvernement
et
qui instaure une dégressivité des tarifs, au-delà d'un certain
volume
d'activité par établissement.

"Cet amendement est liberticide et porte atteinte à la liberté de nos concitoyens de se faire soig ner. Il fait entrer la santé dans une logique de rationnemen
t dangereuse et inacceptable
, en décrétant qu'au-delà d'un certain nombre de patients, la prestation de soins sera payée à un tarif moindre par l'assurance-maladie
",
affirme
Lamine Gharbi, président de la FHP-MCO.

"On ne connaît même pas les critères qui vont présider à ces coupes: ils seront fixés par décret , après le vote de la loi
.
Pour les patients, c'est une grave entorse au principe constitutionnel d'accès universel aux soins. Pour les professionnels de santé, cela v
a
les
démotiver
de
travailler plus
, puisque l'hôpital
pourrait avoir à dire aux patients: désolé, nous avons atteint notre quota pour l'année, allez vous faire soigner dans un autre établissement
. C'est un
e atteinte à la liberté de choix des patients, un
non-sens économique
et une entrave à la liberté d'entreprise
"
,
poursuit-il.

La FHP-MCO dénonce avec la plus grande vigueur une telle mesure qui va introduire une complexité sans pareille dans la gestion des établissements et qui constituerait l'aboutissement d'une étatisation complète de la santé. Elle demande aux sénateurs qui vont examiner le texte de faire entendre la voix de la raison
.

Surtout, elle met en garde contre les conséquences inattendues et dramatiques d'une telle mesure, si elle était appliquée.

"Imagine-t-on des files d'attente devant un centre de lutte contre le cancer, parce que celui d'à côté, aura atteint son volume d'activité ? Imagine-t-on un chirurgien à qui l'on dirait au-delà de la 200e opération de l'épaule, vous serez payé moins ?
Imagine-t-on
un
médecin de ville à qui on dirait, au-delà de la millième consultation, celle-ci sera rémunérée 20 euros au lieu de
23 ?
Est-ce que tous les patients ne se valent pas ?
C'est absurde
!
"
, s'insurge Lamine Gharbi.